

Renvoi en Allemagne de déchets au titre des contrats de traitement signés avec des électriciens allemands

Réunion PNGMDR – 7 avril 2021



Cadre contractuel

De 1977 à 1991, des contrats de traitement portant sur 5 310 tML au total ont été signés avec des clients allemands. Ces contrats comportent des clauses d'engagement de renvoi de colis de déchets, bien que signés avant la loi du 30 décembre 1991 (Loi Bataille).

Quantité traitée (tMLi)	Date de traitement du dernier combustible
5 310	2008

Extrait du rapport sur le *Traitement des combustibles usés provenant de l'étranger dans les installations d'Orano la Hague, Edition 2019.*
Ce rapport public Orano est rédigé au titre de l'article L. 542-2-1 du code de l'Environnement
www.orano.group

Etat des lieux des renvois de déchets

Les contrats de traitement prévoient le renvoi de déchets représentatifs de l'activité et de la masse importées.

Les déchets HA qui représentent plus de 99 % de l'activité importée ont été expédiés en Allemagne entre 1996 et 2011.

Conformément aux contrats, d'autres déchets restent à renvoyer.

En 2008, afin de pallier les retards opérationnels constatés dans le renvoi des déchets, un accord intergouvernemental (AIG) a été conclu entre la France et l'Allemagne qui prévoit la fin des expéditions des déchets HA en 2011, ainsi que le renvoi des autres déchets avant fin 2024.

Contexte actuel

L'Allemagne depuis de nombreuses années a fait le choix de l'entreposage en emballages des déchets provenant des opérations de traitement à l'étranger.

Aussi, dès 2005, des études de développement d'emballages permettant le transport et l'entreposage des déchets restants ont été engagées. Au cours des années suivantes, les autorités de sûreté allemandes ont d'une part souhaité que pour chaque nouvel emballage, des essais de chute échelle 1 soient réalisés, et ont d'autre part augmenté leurs exigences de sûreté liées à l'entreposage.

Dès lors, à compter de 2011, la conception de l'emballage initialement prévue a dû être reprise. Il s'avère aujourd'hui que la capacité de l'Allemagne à reprendre ses déchets dans la fenêtre de temps prévue par l'AIG est incertaine.

Evaluation d'alternatives permettant l'accélération des renvois

Devant les retards affichés, Orano a proposé d'avoir recours à un autre emballage déjà utilisé dans le cadre des renvois de déchets vitrifiés.

Toutefois, cet emballage étant de moindre capacité et nécessitant une nouvelle instruction de l'autorité de sûreté allemande, la partie allemande n'a pas souhaité poursuivre dans cette voie.

Conclusion

L'objectif demeure inchangé : renvoyer dans les délais les plus brefs possibles les déchets qui échoient à l'Allemagne.

En parallèle au schéma de référence, Orano examine, avec les opérateurs allemands, des voies alternatives permettant l'accélération du planning de renvoi des déchets, en concertation avec les autorités et les différents ministères concernés.



orano

Giving nuclear energy its full value